

Initiatives ministérielles

trairement à ce qu'on a laissé entendre, cette mesure ne va pas faire grimper les intérêts à des taux de 2 et 3 p. 100 plus élevés que le taux préférentiel. Ce sera un prêt garanti par le gouvernement et, d'après moi, il sera probablement disponible au taux préférentiel.

Une voix: D'après vous.

M. Mayer: Très bien, lancez-nous le défi. Attendez de voir ce que donnera l'application. Dans le cas de la Commission canadienne du blé qui emprunte à moins que le taux de base, tout porte à croire que le taux pourrait même être inférieur au taux de base. On a donc tort de dire qu'il serait aussi facile de s'adresser à une banque parce qu'il faudra payer autant d'intérêt.

Ensuite, comme les agriculteurs l'ont demandé, le plafond des avances va être relevé. Ce sera un meilleur instrument de mise en marché parce que la limite passe à 250 000 \$. Dire en plus que cette initiative nuira à la régularisation du marché, c'est dire le contraire de la réalité. Quand on reçoit une avance, on a de l'argent et on n'a pas besoin de vendre son grain. La Commission a une foule d'exemples de cas où elle avait besoin de grain et elle avait accordé un quota. Pourquoi ne pas s'éviter d'avoir à livrer du grain l'hiver à 40 degrés sous zéro, quand on ne veut pas sortir le tracteur, déneiger le chemin, faire démarrer le camion et ainsi de suite? L'agriculteur a son argent. Cependant, s'il doit transporter son grain pour être payé, cela contribuerait à régulariser la mise en marché.

Le député rit. C'est pourtant le cas. Que s'est-il passé l'année dernière dans les Prairies? Certaines installations de pressage du canola ont dû fermer leurs portes parce qu'elles n'avaient plus de graines à presser. Je ne dis pas que les paiements anticipés étaient la seule raison de cette situation, mais ils y ont certainement contribué. Alors, il ne faut pas soutenir que le projet de loi va nuire à la commercialisation ordonnée. J'ai suffisamment d'argu-

ments qui pourraient prouver plutôt qu'il la favorise. Cela n'a rien à voir avec le prix commun établi. Qu'on vende sa récolte à la Commission le premier jour de la campagne agricole, c'est-à-dire le 1^{er} août, ou bien le dernier jour, qui est le 31 juillet de l'année suivante, on obtient exactement le même prix.

Le député de Skeena a certainement mieux à faire que de lire les sottises que quelqu'un vient de lui remettre. Il est trop intelligent pour faire cela, mais c'est pourtant ce qu'il nous a fallu écouter tout cet après-midi. Cela n'a absolument rien à voir avec le projet de loi. On a mentionné le libre-échange. Si l'hiver est précoce ou si la marmotte fait des siennes, c'est le libre-échange. Tout est de la faute du libre-échange. Ça n'a rien à voir avec cela.

Ce que c'est, c'est de la responsabilité financière, il s'agit que nos agriculteurs et nos gens d'affaires puissent emprunter à un taux modeste. Dire que ce projet de loi, probablement utilisé par moins de 10 p. 100 des agriculteurs de ce pays, va entraîner toute une série de catastrophes, c'est ridicule.

M. Fulton: Vous pourriez fermer tous les centres de cardiologie du pays, il n'y a pas beaucoup de gens qui en ont besoin.

M. Mayer: C'est une analogie stupide. Une fois de plus, le député est plus brillant que cela. Plus nous adopterons ce projet de loi rapidement, plus les agriculteurs recevront leurs avances tôt, ce qui fait qu'il seront en mesure d'en profiter comme ils le faisaient par le passé.

Vous me faites signe, monsieur le Président. Je continuerai demain, si possible.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)